

AR PREFECTURE

063-246301097-20220316-20220316_14-DE
Reçu le 21/03/2022

Programme Local de l'Habitat 2015-2020

BILAN FINAL

17/02/2022



ENTRE
DORE & ALLIER
Communauté de communes

Communauté de communes Entre Dore et Allier

29 avenue de Verdun • 63190 LEZOUX • Tél. : 04 73 73 95 10 • Fax : 04 73 73 95 17

E-mail : contact@ccdoreallier.fr • Site : www.ccdoreallier.fr

Siret : 246 301 097 00050 • Code NAF : 84.11Z

AR PREFECTURE

063-246301097-20220316-20220316_14-DE
Regu le 21/03/2022

SOMMAIRE

Introduction.....	5
1. Bilan par thématique et fiche-action	7
Les aides concernant le foncier et l'urbanisme	7
Les aides à l'accession	7
Les actions en faveur du parc public	9
Les interventions concernant le parc privé existant	9
Soutien à la cohésion sociale et amélioration du cadre de vie	11
Les aides à l'hébergement spécifique	13
Le dispositif d'animation et observation du PLH	13
2. L'évolution du territoire.....	14
Evolution de la construction	14
L'évolution des documents d'urbanisme :	14
3. Bilan général	15
4. Perspectives	15
Annexe 1 : tableau de synthèse 2015-2020 de la production de logements	
Annexe2 : tableaux d'extraction SIT@DEL 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020	

AR PREFECTURE

063-246301097-20220316-20220316_14-DE
Regu le 21/03/2022

INTRODUCTION

Élaboré dans le cadre d'un groupement de commande avec les anciennes communautés de communes du Pays de Courpière (CCPC), Thiers Communauté et Montagne Thiernoise (CCMT), le PLH de la communauté de commune Entre Dore et Allier a été approuvé le 05 février 2015. Ce PLH est le fruit de trois années de travail collaboratif associant élus locaux et partenaires institutionnels de l'habitat.

Il est constitué de 3 parties :

- un diagnostic territorial commun aux 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- des orientations communes, au nombre de 7, déclinées elles-mêmes en 35 objectifs :
 - Orientation 1 : Favoriser le développement des centres-villes et centres-bourgs
 - Orientation 2 : S'appuyer sur l'habitat comme opportunité de développement territorial durable
 - Orientation 3 : Accompagner la diversification de l'offre de logement pour favoriser les parcours résidentiels sur le territoire
 - Orientation 4 : Améliorer la qualité résidentielle du parc de logements existants pour ses occupants et pour une offre nouvelle
 - Orientation 5 : Faire valoir le cadre de vie et la cohésion sociale sur le territoire
 - Orientation 6 : Prendre en compte les besoins spécifiques des publics fragiles
 - Orientation 7 : Optimiser les capacités techniques et l'animation sur le territoire
- un programme d'actions constitué de 12 fiches-actions.

Conformément à l'article L302-3 du code de la construction et de l'habitation, il convient pour la Communauté de communes Entre Dore et Allier de :

- délibérer « *au moins une fois par an sur l'état de réalisation du programme local de l'habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique* » ;
- de communiquer « *pour avis au représentant de l'État et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement un bilan de la réalisation du programme local de l'habitat et de l'hébergement trois ans après son adoption* ».

Ce bilan a été rédigé dans ce but. Il couvre l'intégralité du PLH 2015-2020.

AR PREFECTURE

063-246301097-20220316-20220316_14-DE
Regu le 21/03/2022

1. BILAN PAR THEMATIQUE ET FICHE-ACTION

Les aides concernant le foncier et l'urbanisme

Action 1.1 Réalisation d'études sur les logements vacants

→ en cours,

Rappel : La commission PLH qui s'est réunie le 24 septembre 2018 s'est exprimée en faveur d'une réorientation de cette fiche vers la réalisation de diagnostics ciblés sur la résorption de la vacance de logements dans les bourgs et villages. La commission PLH du 24 septembre 2020 a validé la réorientation et de s'engager dans la mise en place de cette action.

Les objectifs de l'étude sont :

- De caractériser les logements vacants et de les identifier sur le territoire
- Définir des actions envisageables afin de résorber l'augmentation de la vacance sur le territoire.

Dans le contexte politique et économique actuel, il a été décidé que la réalisation d'une étude à l'échelle de la communauté de communes serait effectuée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat.

Perspective, remarques :

Une étude de la vacance sera réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH. La CCEDA est consciente de l'augmentation de sa vacance en logement les élus souhaitent se mobiliser rapidement sur ce sujet afin de redynamiser les centres-bourgs. Afin d'avancer sur cette problématique la CCEDA s'est engagée la démarche de lutte contre la vacance de logement avec le département du Puy-de-Dôme, l'agende d'urbanisme et le PNR Livradois-Forez.

Les aides à l'accession

Action 2.1 Subvention aux opérations de Prêt Social Location Accession

→ Non réalisée

Rappel de l'objectif : « Afin de poursuivre la diversification de l'offre en logement et de proposer des logements familiaux abordables aux classes moyennes, ainsi que de fluidifier le marché immobilier, la Communauté de communes entre Dore et Allier souhaite encourager l'accession sociale à la propriété sécurisée, en engageant la production de 20 logements en location – accession sur la base du dispositif PSLA. »

Commentaire :

Dans un contexte de tension du marché immobilier, pour de nombreux ménages modestes le choix d'implanter un projet de construction dans la communauté de communes entre Dore et Allier permet

d'acquiescer un terrain à un prix accessible. Outre un prix du foncier au mètre carré abordable, la diversité des tailles de parcelles permet une diversité de typologies et de tarifs. Par exemple, le lotissement « Les Jardins de St Jean » autorisé en 2015 à Lezoux propose plus de 80 lots de 300 à 600m², à quelques centaines de mètres du centre-ville. Enfin, l'examen de l'âge des pétitionnaires de permis de construire des maisons individuelles sur la communauté de communes permet de remarquer une très forte proportion de primo-accédants, en partie d'origine extérieure au territoire.

Action 2.2 Aide à l'accession pour les primo-accédants de logements anciens vacants en centres villes, centres bourgs et hameaux d'importance équivalente au centre bourg

→ Non réalisée,

Rappel des objectifs : On note sur le territoire de la CCEDA une dynamique d'accession à la propriété se traduisant par la construction de maison individuelle en extension des bourgs constitués. La CCEDA souhaite « capter » une partie de cette dynamique et l'orienter vers l'acquisition-amélioration de logements vacants dans les centres. La communauté de communes poursuit ici un double objectif de soutien à l'accession sociale à la propriété (comme pour l'aide au PSLA) et de reconquête des centres villes et centres bourg par la remise sur le marché de 16 logements anciens actuellement vacants.

Commentaire :

En 2017, le taux de vacance sur le territoire de la communauté de communes Entre Dore et Allier atteignait 8,9% (Source : Insee, RP2017 exploitation principale en géographie au 01/01/2020), taux qui peut être considéré comme structurel. Cependant, on observe que le volume de logements vacants a augmenté de près de 50%, passant de 436 logements en 1999 à 642 logements en 2012, et de près de 82% entre 1999 et 2017 :

	1999		2012		2017		
	Logements vacants	Part	Logements vacants	Part	Logements vacants	Part	Evolution 1999-2017
CCEDA	436	6.6%	642	7.9%	764	8.9%	+ 82%

Les renseignements pris auprès des communes montrent plusieurs tendances parmi les logements vacants de longue durée :

- en centre-ville/centre bourgs : de petits logements à étages, dont le rez-de-chaussée est parfois occupé par un local commercial,
- des logements ruraux plus grands mais nécessitant de lourds travaux de remise en état.

Si la deuxième catégorie peut se prêter à l'accueil de primo-accédants, les caractéristiques de la première rendent opportun d'ouvrir la question de leur remise sur le marché à d'autres thématiques identifiées sur le territoire :

- surfaces des cellules commerciales de centre-bourg souvent considérées comme insuffisantes. Ce qui implique une réflexion plus large sur le bâti de centre-ville.
- Besoin de diversification, d'amélioration de la qualité (en particulier en centre-ville) et d'augmentation de l'offre locative

- Question de l'adaptation et du vieillissement.

L'identification de logements vacants susceptibles d'être mobilisés et les modalités de mise en place de cette aide seront étudiés dans le cadre du PLUi-H suite à un diagnostic plus fin. Une action similaire d'aide à l'accession des primo-accédants réhabilitant des logements dans les centres bourgs ou les hameaux est souhaitée par élus dans le prochain PLH.

Les actions en faveur du parc public

Action 3.1 Subvention aux bailleurs HLM pour la production de logements locatifs sociaux

→ **Non réalisée,**

Contexte :

Les contacts établis auprès des bailleurs sociaux montrent que les logements sociaux du territoire (y compris dans les immeubles collectifs construits au cours des années 1970) présentent un faible taux de rotation. De plus, sans atteindre les niveaux de l'agglomération clermontoise, l'attribution d'un logement fait l'objet d'un grand nombre de candidature. Ces éléments montrent que les logements sociaux constituent un type de logement attractif sur notre territoire. Plusieurs pistes permettent d'expliquer ce phénomène :

- soit le niveau de loyer proposé est significativement moins élevé que pour les autres logements locatifs,
- soit, d'un point de vue global, l'offre locative est insuffisante ou inadaptée.

Enfin, concernant la production de logements sociaux, les bailleurs souffrent globalement de la baisse de leurs financements.

Commentaires :

Depuis 2011, la communauté de communes Entre Dore et Allier se porte garant pour les emprunts liés à la production de nouveaux logements sociaux, à hauteur de 50% des coûts d'emprunts liés à l'acquisition de foncier et aux travaux. **En 11 ans, ce sont 2 502 798.50 € qui ont été cautionnés par la CCEDA, pour un investissement total de 5 230 259.00 € de la part des bailleurs sociaux.**

Ces cautionnements ont facilité la production de 21 nouveaux logements sociaux depuis 2015, dont 8 à Peschadoires (OPHIS), 9 à Orléat (Auvergne Habitat) et 5 à Lezoux (Domaulim et Auvergne Habitat).

Des relations plus étroites devront être établies auprès des bailleurs sociaux afin de connaître leurs projets, leurs difficultés et leurs besoins sur notre territoire.

D'une manière générale, il apparaît opportun de réaliser une enquête afin de mieux connaître l'état du marché locatif (notamment social) sur le territoire. Cette action pourrait être couplée à une réflexion sur la création de logements neufs adaptés au vieillissement.

Les interventions concernant le parc privé existant

AR PREFECTURE

063-246301097-20220316-20220316_14-DE
Reçu le 21/03/2022

Action 4.1 Aide directe aux propriétaires pour l'installation d'une chaudière bois

→ En cours

Rappel de l'objectif : Afin de favoriser les économies d'énergie, la maîtrise des charges et valoriser une filière économique locale, la CCEDA décide de mettre en place une aide à l'installation d'un système de chauffage au bois performant.

Commentaire : Après les arbitrages pris au cours du printemps 2018, le règlement d'attribution de l'aide aux chaudières doit être approuvé en conseil communautaire du 27/09/2018.

Dans sa version projet, il s'agit d'un aide forfaitaire de 1500€ pour 5 projets par an. Le projet de règlement d'attribution prévoit que les foyers ne devront pas dépasser un plafond de revenu équivalent à celui du prêt à taux zéro.

Depuis 2018, la CCEDA a validé 7 dossiers, soit 10 500€ de subvention pour 115 820.73€ de travaux engagés par les particuliers.

Action 4.2 Mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

→ Non réalisée

Commentaire : Comme évoqué précédemment, le taux de vacance des logements était de 8,9% en 2017, ce qui semble montrer que la situation n'est pas problématique sur le territoire. Les élus ont conscience de l'augmentation du taux de vacance à l'échelle de l'intercommunalité, et souhaite attendre les préconisations de l'étude sur les logements vacants avant d'augmenter la fiscalité.

Action 4.3 Participation au Programme Habiter Mieux

→ En cours

Rappel : Le territoire de la CCEDA comptait en 2008 selon l'INSEE 3 513 logements construits avant 1974, c'est à dire avant les premières réglementations thermiques. Ces logements, potentiellement énergivores pour certain, cumulé à une augmentation du coût des énergies, favorise l'apparition et l'augmentation des situations de précarité énergétiques.

Commentaire : Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme est à l'initiative d'un programme d'intérêt général sur les thématiques de la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement des occupants et de lutte contre le logement indigne. Après validation en conseil communautaire du 28/06/2018 et par la commission permanente du Conseil Départemental, le 10/09/2018, une convention bipartite doit être signée prochainement. Cette convention prévoit que la communauté de communes abonde aux subventions des dossiers Habiter Mieux à hauteur de 500€ pour les foyers dits « modestes » (selon plafonds de revenus Anah) et de 600€ pour les foyers dits « très modestes ».

Le conseil communautaire du 10 décembre 2020 a modifié la convention avec le conseil départemental du Puy-de-Dôme afin d'augmenter les subventions de la CCEDA. Les élus ont décidé d'abonder à hauteur de 1 000€ pour les foyers « modeste » et 1 200€ pour les foyers « très modestes » à compter du 1^{er} janvier 2021.

Sur la période 2018 – 2020, la communauté de communes a financé 27 dossiers Habiter-mieux pour un montant 15 600€.

Les élus de la CCEDA ont souhaité une réflexion pour un abondement au PIG Habiter-mieux sur le volet autonomie des logements pour 2022.

Soutien à la cohésion sociale et amélioration du cadre de vie

Action 5.1 Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une harmonisation fiscale

→ Partiellement réalisée et autre(s) action(s) en cours

Commentaire :

Parmi les 14 communes de la CCEDA, 12 communes se sont accordées pour fixer un même taux (5%) de taxe d'aménagement. Une commune a fait évoluer son taux de 3% à 4% au 1^{er} janvier 2018. Une autre commune offre toujours un taux de 3%.

Par ailleurs, les transferts de compétences issues de la loi NOTRE et les réductions de dotations de l'Etat amènent les collectivités (communes et CCEDA) à s'interroger sur le périmètre et les conditions d'exercice de leurs compétences. La CCEDA devient compétente en matière de PLU au 1^{er} juillet 2021, mais la compétence taxe d'aménagement reste au niveau communal. La réflexion de l'harmonisation sera évoquée lors de la l'élaboration du PLUi.

Action 5.2 Création d'un "réseau social citoyen" sur Internet

→ Réalisé

Rappel de l'objectif : Face à l'arrivée de populations nouvelles et notamment de « néo-ruraux », la CCEDA envisage la création d'un réseau permettant de créer du lien social et de susciter de l'intérêt et un investissement de ces nouveaux arrivants pour leur territoire d'accueil par un outil moderne, innovant et participatif.

Commentaire : Bien approprié par les élus, ce constat a été étoffé par la prise de conscience de la nécessité de combler l'absence d'équipement public structurant alors que le territoire connaît une forte croissance démographique. Ainsi, les élus de la communauté de communes initièrent une démarche pour créer une médiathèque intercommunale innovante :

En 2012, la communauté de communes entre Dore et Allier dans le Puy-de-Dôme a fait partie des pionnières en expérimentant pour sa future médiathèque une démarche de conception en mode "design des usages".

Durant trois semaines, des designers viennent en résidence sur la commune de Lezoux (6.000 habitants) pour tester avec les habitants les futurs usages qu'ils attendent d'une médiathèque. Ensemble, ils construisent des prototypes, les font vivre et définissent petit à petit un plan des usages du futur équipement. Le 8 juin 2017, après seize mois de chantier, la médiathèque devient réalité.

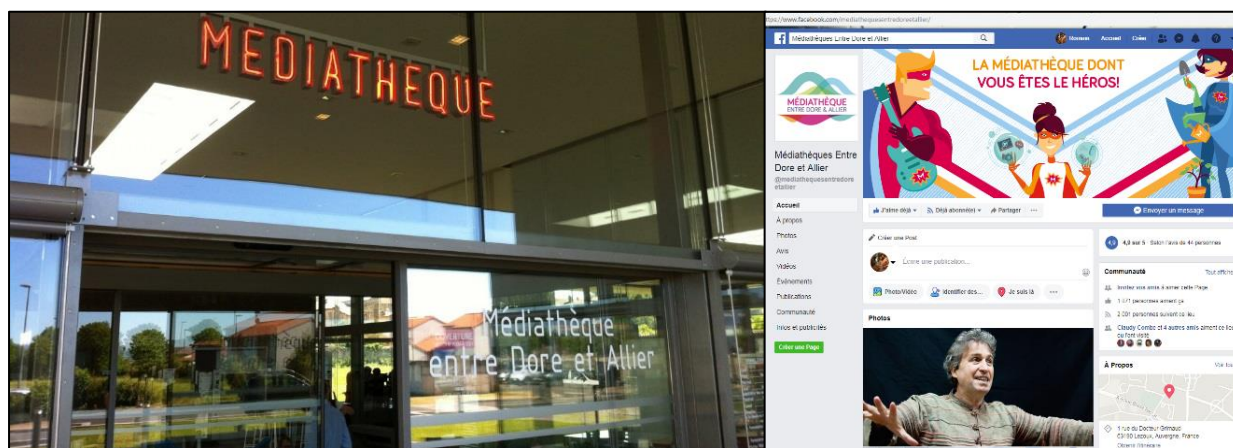
"Quand on regarde le plan des usages conçu avec les habitants en 2012, rien n'a été laissé de côté, même si tout n'est pas encore mis en œuvre" précise Jean-Christophe Lacas, directeur du nouvel équipement, présent dès l'origine du projet. Un espace informatique/jeux vidéo met à disposition des consoles de jeux, des ordinateurs équipés en mode jeu et un animateur "services innovants en médiathèque" propose des ateliers réguliers.

AR PREFECTURE

063-246301097-20220316-20220316_14-DE
Reçu le 21/03/2022

Si la réussite de l'équipement médiathèque est évidente, son ouverture a aussi tiré la dynamique du réseau intercommunal : les 14 communes disposent désormais d'un point lecture et la dynamique bénévole est passée d'une trentaine de personnes à près de 50. Une médiatrice salariée est spécialement chargée d'animer ce réseau bénévole et d'assurer la rotation des documents dans les points lecture.

source : <https://www.caissesdesdepotsdesterritoires.fr/>



source : © C. Darneville / France 3 Auvergne

Ouverte 35 heures par semaine, dont un dimanche après-midi par mois, avec 10 à 12 heures d'actions culturelles hebdomadaires, la médiathèque a tout de suite rencontré son public. Si l'on comptait 660 inscrits sur le réseau de lecture intercommunal avant son ouverture, soit 4% de la population locale, 18 mois plus tard, le territoire peut se targuer de 8 978 inscrits, soit environ 40% de sa population quand le taux national moyen est de 15 à 18% ! Cette disproportion peut s'expliquer par un report de population de la part de territoires voisins sous-équipés). Tous les ateliers proposés sont également complets. Le principe de gratuité mais surtout la qualité de l'accueil et la convivialité de l'équipement, ont ainsi porté leurs fruits.

Au niveau d'internet, la communauté de communes et sa médiathèque sont dotées de pages Facebook, suivies respectivement par 3100 et 3900 personnes. Une communauté « steeple », réseau d'échange entre adhérents, a été créée pour les usagers de la médiathèque.

<https://www.facebook.com/EntreDoreEtAllier/>

<https://www.facebook.com/mediathequesentredoreetallier/>

<https://www.steeple.fr/communaute-de-communes-entre-dore-et-allier>

Les aides à l'hébergement spécifique

Action 6.1 Accompagnement dans la mise en place du schéma départemental des gens du voyage

→ En cours

Commentaire :

Un nouveau Schéma départemental des gens du voyage est en cours d'élaboration. La CCEDA, propriétaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lezoux, y participe activement, au côté de l'AGSGV63.

Le dispositif d'animation et observation du PLH

Action 7.1 Mise en œuvre et suivi des actions du PLH

→ En cours

Commentaire :

Depuis juillet 2015, le responsable du service urbanisme SPANC de la CCEDA anime la mise en œuvre du PLH. Au-delà du suivi des actions prévues dans le programme, il a travaillé sur l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme en cours d'élaboration, de révision ou de modification, la participation à l'élaboration du schéma départemental de l'habitat.

Depuis 2018, la CCEDA adhère à l'ADIL.

Depuis l'automne 2017, la commission urbanisme-habitat s'est réunie à 6 reprises pour faire le point sur l'avancement et/ou la réorientation des actions du PLH.

Action 7.2 Observatoire de l'habitat et du foncier

→ En cours

Commentaire :

En 2015 et 2016, une réunion technique associant la CCPC, Thiers Communauté, la CCMT et la CCEDA fut organisée en début d'année. Son but était que chaque EPCI complète un tableau de bord partagé afin de lui servir de support pour rédiger l'état de réalisation annuel de son PLH.

Une réflexion est en cours pour mettre en place cette observatoire et travailler avec le conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'agence d'urbanisme qui collectent des informations dont nous avons besoin.

2. L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Evolution de la construction

Le cahier d'actions du PLH fixe des objectifs de création de logements au niveau de la communauté de communes, qui ont été détaillés par communes, selon la répartition suivante.

Logement autorisés par communes - 01/01/2015 - 31/12/2020				
données	Total 2015-2020	Objectif total du PLH (pour 6 ans)	rythme de production de logement effectif (logt/an)	Objectif annuel du PLH
63 - Bort-l'Étang	41	32	6.8	5.3
63 - Bulhon	40	30	6.7	5.0
63 - Crevant-Laveine	22	32	3.7	5.3
63 - Culhat	35	32	5.8	5.3
63 - Joze	35	44	5.8	7.3
63 - Lempty	32	23	5.3	3.8
63 - Lezoux	323	290	53.8	48.3
63 - Moissat	45	57	7.5	9.5
63 - Orléat	75	87	12.5	14.5
63 - Peschadoires	75	87	12.5	14.5
63 - Ravel	37	26	6.2	4.3
63 - Saint-Jean-d'Heurs	8	32	1.3	5.3
63 - Seychalles	28	27	4.7	4.5
63 - Vinzelles	5	16	0.8	2.7
Total	801	815	134	136
<i>sources : sit@del</i>				

D'après les résultats collectés sur la plateforme Sit@del, le nombre de logements autorisés sur le territoire est compatible avec les objectifs fixés.

L'évolution des documents d'urbanisme :

La communauté de communes a prescrit en septembre 2021 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

3. BILAN GENERAL

Un démarrage différé

Si certaines actions (« Soutien à la cohésion sociale et amélioration du cadre de vie ») ont été initiées rapidement, d'autres (interventions concernant le parc privé existant) l'ont été plus tardivement, à l'occasion d'une nouvelle organisation au sein du service urbanisme-SPANC-Habitat.

Lors de la commission PLH qui s'est déroulée le 23 octobre 2017, les élus ont classé les actions qui n'avaient pas encore débuté à ce jour, par ordre de priorité. Cette hiérarchisation a été consignée dans le tableau ci-joint. Les élus ont notamment exprimé la volonté de voir les actions **Action 4.1 « Aide directe aux propriétaires pour l'installation d'une chaudière bois »** et **Action 4.3 « Participation au Programme Habiter Mieux »** démarrer au cours de l'année 2018.

A l'issue des réunions et des échanges techniques pour la mise en place de ces actions, l'élaboration du bilan triennal du PLH a permis aux élus de faire un nouveau point d'étape et d'envisager le lancement de prochaines actions. La commission PLH qui s'est tenue le 24 septembre 2018 s'est exprimé en faveur d'une réorientation de l'action 1.1

En 2021, 42% des actions du PLH de la CCEDA sont engagées, c'est-à-dire « réalisées » ou « en cours ».

Notons en outre que le fait que la communauté de communes n'ait pas réalisé certaines actions n'a pas empêché des communes de travailler sur certains sujets : premières analyses foncières en centre-bourg, impulsion de l'intervention des bailleurs sociaux, réhabilitation thermique de logements communaux, etc.

Globalement, certaines thématiques ont été davantage abordées par la CCEDA ; c'est notamment le cas des « interventions concernant le parc privé existant » et du « dispositif d'animation et d'observation du PLH ».

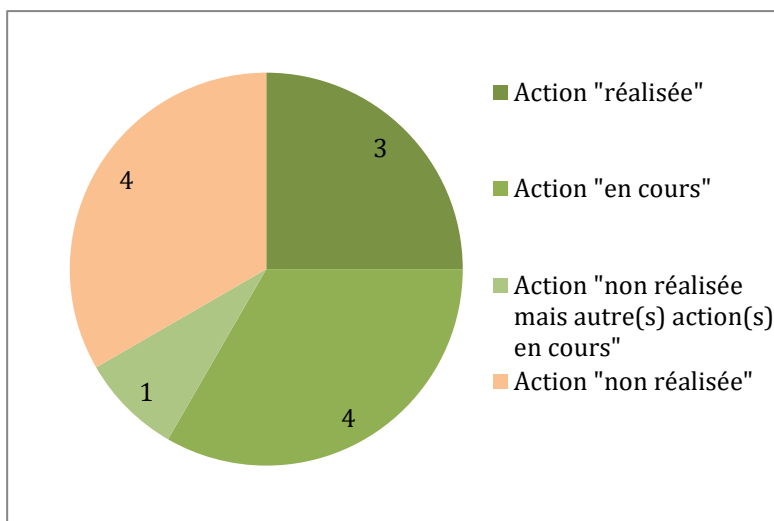
A l'inverse, les thèmes « aides concernant le foncier et l'urbanisme », et « les actions en faveur du parc public », ont été peu traités pour le moment.

4. PERSPECTIVES

En 2022, une étude sur la vacance sera effectuée en partenariat avec le CD63, l'agence d'urbanisme, le PNR LF et le bureau d'études en charge du PLUi-H. La nouvelle étude du volet habitat sera l'occasion aux élus de se positionner sur leurs ambitions en matière d'habitat et de foncier sur le territoire.

La CCEDA continue son abondement au programme Habiter-mieux jusqu'au nouveau PLH afin d'assurer une continuité de sa politique en faveur de la rénovation énergétique.

État de réalisation des actions prévues dans le PLH, par thématique, au 02/02/2021



	Nombre de logements autorisés individuels purs	part de logements individuels purs	Nombre de logements autorisés individuels groupés	part de logements individuels groupés	Nombre de logements autorisés collectifs	part de logements collectifs	Nombre de logements autorisés en résidence	Total 2015-2020	rythme de production de logement effectif (logt/an)	Objectif total du PLH (pour 6 ans)	Objectif annuel du PLH
Bort-l'Étang	32	78%	3	7%	0	0%	6	41	6.8	32	5.3
Bulhon	36	90%	4	10%	0	0%	0	40	6.7	30	5.0
Crevant-Laveine	22	100%	0	0%	0	0%	0	22	3.7	32	5.3
Culhat	34	97%	1	3%	0	0%	0	35	5.8	32	5.3
Joze	34	97%	1	3%	0	0%	0	35	5.8	44	7.3
Lempty	32	100%	0	0%	0	0%	0	32	5.3	23	3.8
Lezoux	273	85%	27	8%	23	7%	0	323	53.8	290	48.3
Moissat	41	91%	4	9%	0	0%	0	45	7.5	57	9.5
Orléat	63	84%	9	12%	3	4%	0	75	12.5	87	14.5
Peschadoires	60	80%	11	15%	4	5%	0	75	12.5	87	14.5
Ravel	33	89%	4	11%	0	0%	0	37	6.2	26	4.3
Saint-Jean-d'Heurs	8	100%	0	0%	0	0%	0	8	1.3	32	5.3
Seychalles	23	82%	5	18%	0	0%	0	28	4.7	27	4.5
Vinzelles	3	60%	2	40%	0	0%	0	5	0.8	16	2.7
Total	694	87%	71	9%	30	4%	6	801	133.5	815	136

source : Sit@del2

nota : Les statistiques indiquent uniquement le nombre de logements autorisés. Ces derniers sont susceptibles de ne pas donner lieu à une production effective de logements. Par exemple, sur la commune de Lezoux, après avoir été accordé en 2017, un permis pour la construction d'un immeuble de 8 logements a fait l'objet d'une demande de retrait au cours de l'année 2018. Ainsi, pour 17 logements collectifs autorisés en 3 ans, on sait donc déjà que 8 ne seront pas réalisés.

ANNEXE 2 : TABLEAU D'EXTRACTION SIT@DEL

Logement autorisés par type et par commune - Sit@del2

Année 2020

données	Nombre de logements autorisés individuels purs	Nombre de logements autorisés individuels groupés	Nombre de logements autorisés collectifs	Nombre de logements autorisés en résidence	<u>Total nombre de logements</u>	Surface en m ² de logements autorisés individuels purs	Surface en m ² de logements autorisés individuels groupés	Surface en m ² de logements autorisés collectifs	Surface en m ² de logements autorisés en résidence	<u>Total surface en m²</u>
63 - Bort-l'Étang	4	0	0	6	10	465	0	0	318	783
63 - Bulhon	3	0	0	0	3	326	0	0	0	326
63 - Crevant-Laveine	3	0	0	0	3	292	0	0	0	292
63 - Culhat	2	0	0	0	2	219	0	0	0	219
63 - Joze	3	0	0	0	3	407	0	0	0	407
63 - Lempty	2	0	0	0	2	265	0	0	0	265
63 - Lezoux	35	0	0	0	35	3801	0	0	0	3801
63 - Moissat	2	1	0	0	3	212	72	0	0	284
63 - Orléat	5	0	0	0	5	678	0	0	0	678
63 - Peschadoires	5	3	0	0	8	494	271	0	0	765
63 - Ravel	2	0	0	0	2	222	0	0	0	222
63 - Saint-Jean-d'Heurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63 - Seychalles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63 - Vinzelles	1	0	0	0	1	102	0	0	0	102
Total	67	4	0	6	77	7483	343	0	318	8144

Logement autorisés par type et par commune - Sit@del2

Année 2019

données	Nombre de logements autorisés individuels purs	Nombre de logements autorisés individuels groupés	Nombre de logements autorisés collectifs	Nombre de logements autorisés en résidence	<u>Total nombre de logements</u>	Surface en m ² de logements autorisés individuels purs	Surface en m ² de logements autorisés individuels groupés	Surface en m ² de logements autorisés collectifs	Surface en m ² de logements autorisés en résidence	<u>Total surface en m²</u>
63 - Bort-l'Étang	6	0	0	0	6	708	0	0	0	708
63 - Bulhon	5	0	0	0	5	446	0	0	0	446
63 - Crevant-Laveine	2	0	0	0	2	234	0	0	0	234
63 - Culhat	7	1	0	0	8	720	98	0	0	818
63 - Joze	8	0	0	0	8	1037	0	0	0	1037
63 - Lempty	3	0	0	0	3	286	0	0	0	286
63 - Lezoux	67	7	4	0	78	7297	802	453	0	8552
63 - Moissat	14	0	0	0	14	1744	0	0	0	1744
63 - Orléat	11	0	0	0	11	1383	0	0	0	1383
63 - Peschadoires	15	0	0	0	15	1574	0	0	0	1574
63 - Ravel	6	1	0	0	7	662	60	0	0	722
63 - Saint-Jean-d'Heurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63 - Seychalles	1	0	0	0	1	80	0	0	0	80
63 - Vinzelles	0	2	0	0	2	0	191	0	0	191
Total	145	11	4	0	160	16171	1151	453	0	17775

AR PREFECTURE

063-246211997-94200116-24200116_11_DF
Logement autorisés par type et par commune - Sit@del2
Reçu le 21/03/2022

Année 2018

données	Nombre de logements autorisés individuels purs	Nombre de logements autorisés individuels groupés	Nombre de logements autorisés collectifs	Nombre de logements autorisés en résidence	Total nombre de logements	Surface en m ² de logements autorisés individuels purs	Surface en m ² de logements autorisés individuels groupés	Surface en m ² de logements autorisés collectifs	Surface en m ² de logements autorisés en résidence	Total surface en m ²
63 - Bort-l'Étang	2	0	0	0	2	296	0	0	0	296
63 - Bulhon	9	0	0	0	9	1053	0	0	0	1053
63 - Crevant-Laveine	3	0	0	0	3	387	0	0	0	387
63 - Culhat	10	0	0	0	10	1102	0	0	0	1102
63 - Joze	6	0	0	0	6	730	0	0	0	730
63 - Lempty	6	0	0	0	6	614	0	0	0	614
63 - Lezoux	48	4	2	0	54	5167	228	169	0	5564
63 - Moissat	10	0	0	0	10	1178	0	0	0	1178
63 - Orléat	10	0	0	0	10	1378	0	0	0	1378
63 - Peschadoires	11	0	4	0	15	1192	0	361	0	1553
63 - Ravel	8	0	0	0	8	722	0	0	0	722
63 - Saint-Jean-d'Heurs	4	0	0	0	4	492	0	0	0	492
63 - Seychalles	1	1	0	0	2	142	44	0	0	186
63 - Vinzelles	1	0	0	0	1	77	0	0	0	77
Total	129	5	6	0	140	14530	272	530	0	15332

Logement autorisés par type et par commune - Sit@del2

Année 2017

données	Nombre de logements autorisés individuels purs	Nombre de logements autorisés individuels groupés	Nombre de logements autorisés collectifs	Nombre de logements autorisés en résidence	Total nombre de logements	Surface en m ² de logements autorisés individuels purs	Surface en m ² de logements autorisés individuels groupés	Surface en m ² de logements autorisés collectifs	Surface en m ² de logements autorisés en résidence	Total surface en m ²
63 - Bort-l'Étang	10	0	0	0	10	1143	0	0	0	1143
63 - Bulhon	10	4	0	0	14	1189	365	0	0	1554
63 - Crevant-Laveine	8	0	0	0	8	879	0	0	0	879
63 - Culhat	5	0	0	0	5	539	0	0	0	539
63 - Joze	6	0	0	0	6	880	0	0	0	880
63 - Lempty	8	0	0	0	8	918	0	0	0	918
63 - Lezoux	40	7	11	0	58	4393	645	918	0	5956
63 - Moissat	7	4	0	0	11	796	373	0	0	1169
63 - Orléat	19	0	3	0	22	2506	0	143	0	2649
63 - Peschadoires	10	0	0	0	10	1073	0	0	0	1073
63 - Ravel	5	3	0	0	8	570	288	0	0	858
63 - Saint-Jean-d'Heurs	2	0	0	0	2	251	0	0	0	251
63 - Seychalles	7	2	0	0	9	853	250	0	0	1103
63 - Vinzelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	137	20	14	0	171	15990	1921	1061	0	18972

AR PREFECTURE

063-24631197-2420116-2420316-11-DE
Logement autorisés par type et par commune - Sit@del2
Reçu le 21/03/2022

Année 2016

données	Nombre de logements autorisés individuels purs	Nombre de logements autorisés individuels groupés	Nombre de logements autorisés collectifs	Nombre de logements autorisés en résidence	Total nombre de logements	Surface en m ² de logements autorisés individuels purs	Surface en m ² de logements autorisés individuels groupés	Surface en m ² de logements autorisés collectifs	Surface en m ² de logements autorisés en résidence	Total surface en m ²
63 - Bort-l'Étang	5	3	0	0	8	706	382	0	0	1088
63 - Bulhon	2	0	0	0	2	242	0	0	0	242
63 - Crevant-Laveine	4	0	0	0	4	483	0	0	0	483
63 - Culhat	6	0	0	0	6	578	0	0	0	578
63 - Joze	6	1	0	0	7	730	145	0	0	875
63 - Lempty	9	0	0	0	9	869	0	0	0	869
63 - Lezoux	29	3	2	0	34	3283	282	44	0	3609
63 - Moissat	5	0	0	0	5	522	0	0	0	522
63 - Orléat	6	9	0	0	15	788	807	0	0	1595
63 - Peschadoires	10	0	0	0	10	1170	0	0	0	1170
63 - Ravel	9	0	0	0	9	1219	0	0	0	1219
63 - Saint-Jean-d'Heurs	1	0	0	0	1	160	0	0	0	160
63 - Seychalles	5	0	0	0	5	639	0	0	0	639
63 - Vinzelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	97	16	2	0	115	11389	1616	44	0	13049

Logement autorisés par type et par commune - Sit@del2

Année 2015

données	Nombre de logements autorisés individuels purs	Nombre de logements autorisés individuels groupés	Nombre de logements autorisés collectifs	Nombre de logements autorisés en résidence	Total nombre de logements	Surface en m ² de logements autorisés individuels purs	Surface en m ² de logements autorisés individuels groupés	Surface en m ² de logements autorisés collectifs	Surface en m ² de logements autorisés en résidence	Total surface en m ²
63 - Bort-l'Étang	4	0	0	0	4	428	0	0	0	428
63 - Bulhon	4	0	0	0	4	393	0	0	0	393
63 - Crevant-Laveine	2	0	0	0	2	232	0	0	0	232
63 - Culhat	4	0	0	0	4	375	0	0	0	375
63 - Joze	7	0	0	0	7	794	0	0	0	794
63 - Lempty	4	0	0	0	4	447	0	0	0	447
63 - Lezoux	49	4	4	0	57	5458	444	340	0	6242
63 - Moissat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63 - Orléat	9	0	0	0	9	1238	0	0	0	1238
63 - Peschadoires	4	8	0	0	12	583	658	0	0	1241
63 - Ravel	3	0	0	0	3	423	0	0	0	423
63 - Saint-Jean-d'Heurs	1	0	0	0	1	165	0	0	0	165
63 - Seychalles	9	2	0	0	11	1108	94	0	0	1202
63 - Vinzelles	2	0	0	0	2	259	0	0	0	259
Total	102	14	4	0	120	11903	1196	340	0	13439